

Les quatre atouts de la démarche

- 1 Une prestation sur mesure prenant en compte l'organisation et la culture de votre entreprise
- 2 Un plan d'action Handicap opérationnel défini en fonction de vos priorités
- 3 La professionnalisation de vos pratiques de gestion du handicap
- 4 Une démarche mise en œuvre par un consultant référencé par l'Agefiph

100%
de la démarche
Diag' Action
Handicap
est financée
par l'Agefiph.

En savoir +

Contactez votre Conseiller
www.lopcommerce.com
(Espace Nous contacter)



ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Vous souhaitez faire le point sur la situation actuelle de votre entreprise et ses perspectives en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ? Vous souhaitez **bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement individualisé** (axes de travail, démarche proactive...) ?

L'Opcommerce vous propose, en partenariat avec l'Agefiph, le dispositif Diag'Action Handicap qui vous permet de bénéficier d'un diagnostic approfondi et d'un accompagnement dans la **mise en œuvre de votre plan d'actions Handicap**.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises adhérentes à l'Opcommerce, en priorité les TPE/PME.

Modalités de financement

La prestation Diagnostic / Conseil / Accompagnement est intégralement financée par l'Agefiph, **qui confie la réalisation du Diag'Action Handicap à un consultant spécialisé** dans l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une démarche en 3 étapes

- 1 **Expression du besoin par l'entreprise**
Votre conseiller de **l'Opcommerce** étudie votre besoin et vous met en relation avec l'Agefiph.
- 2 **Intervention du consultant spécialisé**
Le consultant :
 - identifie et caractérise le besoin : freins à lever, leviers à activer,
 - réalise un diagnostic approfondi sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs,
 - élabore un plan d'actions concret, personnalisé et adapté à votre entreprise.
- 3 **Accompagnement de l'entreprise**
L'Agefiph est l'interlocuteur de l'entreprise tout au long de la démarche et elle l'accompagne de façon personnalisée à la mise en œuvre du plan d'actions :
 - informer et sensibiliser les acteurs de l'entreprise,
 - élaborer une communication interne,
 - initier une démarche de type expérimentation/innovation,
 - définir des process (procédure de détection précoce, de diversification du sourcing...),
 - formaliser une politique d'emploi des personnes handicapées.

L'accompagnement personnalisé du consultant apporte **un appui méthodologique** pour intégrer la thématique du handicap dans les pratiques et les process de gestion des ressources humaines de l'entreprise.